

torier la correspondance de façon qu'on puisse s'y référer facilement et y retrouver ultérieurement toute information utile. Elle organise des cours sur la gestion des archives, voit à la conservation ou la destruction de certains dossiers et assure un service de messagers au sein du ministère.

La mise en oeuvre du programme approuvé par l'archiviste fédéral pour la conservation et la destruction des dossiers actifs du ministère a progressé au cours de l'année. En 1971, une quantité considérable de vieux dossiers du ministère ont été transférés du Dépôt des archives publiques à la Direction des archives historiques conformément à la politique gouvernementale de l'accès aux archives publiques après un délai de 30 ans.

L'étude entreprise en 1970, en collaboration avec la Direction des services de gestion, le Bureau central de traitement des données et les Archives publiques du Canada, sur le classement automatique par sujet des dossiers du ministère antérieurs à 1963 en vue d'accélérer et de faciliter la recherche des documents, a été terminée en 1971; ce système rend plus rapide et plus précise la recherche des dossiers.

Direction des télécommunications

La Direction des télécommunications est chargée du fonctionnement et de l'entretien du réseau canadien de communications diplomatiques. Ce réseau assure la transmission et la réception des messages par télégraphe ainsi que l'expédition du courrier diplomatique et les services connexes entre Ottawa et les autres pays. La Direction s'occupe également d'assurer le service téléphonique à l'administration centrale et aux missions et elle forme des spécialistes en communication, des techniciens et d'autres fonctionnaires du ministère. De plus, elle est chargée de l'achat, de la location, de l'installation et de l'entretien du matériel et des services de communication utilisés dans l'ensemble du réseau. Enfin, elle assure la liaison avec d'autres ministères et institutions qui utilisent son réseau.

Bibliothèque

La Bibliothèque assure aux membres du ministère des services de lecture et des services techniques, à l'administration centrale et à l'étranger. Périodiques, journaux, livres, documents officiels et disques pour l'enseignement des langues étrangères (avec guides d'instructions) sont achetés ou empruntés et distribués par ses soins, sur la demande des membres du ministère et d'après le choix opéré par les bibliothécaires. Une importante collection d'ouvrages de référence et un catalogue approprié couvrent les divers sujets relatifs aux affaires internationales et à des domaines connexes. Le Service de référence comporte également un Service des coupures de presse qui extrait des articles et autres renseignements de la presse quotidienne. La Bibliothèque se tient en contact avec les bibliothèques d'autres ministères et autres sources possibles d'information concernant les affaires internationales et fait fréquemment appel au service de prêts entre bibliothèques.

Un fait marquant de l'année 1971 a été la création d'un Centre de documentation où les documents intéressant le ministère sont réunis, classés et inventoriés.